

Compte rendu Conseil municipal 02 du 11 avril 2022

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - M. DUMONT Julien – Mme FOUASSIER Isabelle - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: M. FRACELLI Dominique (Pouvoir à Mme BREUGNON) – Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR) – Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON)

Absent excusé en début de séance : M. CHAUMERON Christian

M. CAUDE a été nommé secrétaire de séance.

• Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Lotissement communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Lotissement communal de l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du compte de gestion 2021 – Budget communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion communal de l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du compte administratif 2021 – Budget Lotissement communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du lotissement qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 3 157,11 €.

• Approbation du compte administratif 2021 – Budget communal

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune

- Section de fonctionnement : Dépenses = 800 690,89 € - Recettes = 978 483,90 €
En tenant compte des reports de 2020, l'excédent de fonctionnement est de 910 090,73 €.
- Section d'investissement : Dépenses = 959 037,54 € - Recettes = 782 855,09 €
En tenant compte des reports et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 271 364,86 €.
L'excédent global de clôture pour 2021 s'élève à 693 725,87 €.
(M. le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.)

• Affectation des résultats 2021 au budget communal

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement, le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Solde d'exécution d'investissement : 216 364,86 € en dépenses
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 271 364,86 € en recettes
- Résultat de fonctionnement reporté : 638 725,87 € en recettes

• Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux pour 2022 concernant les taxes directes locales :

- Foncier bâti : 41,56 %
- Foncier non bâti : 45,80 %

• Vote du budget 2022 du lotissement communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2022 du lotissement communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : Dépenses = 3 157,11 € - Recettes = 3 157,11 €
- Section d'investissement : Dépenses = 0 € - Recettes = 0 €

• Vote du budget 2022 de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : Dépenses = 1 596 933,98 € - Recettes = 1 596 933,98 €
- Section d'investissement : Dépenses = 1 815 672,16 € - Recettes = 1 815 672,16 €

• Participation classe USEP Sport

M. le Maire expose qu'une classe Sport se déroulera du 30 mai au 3 juin 2022 sur 5 jours de 8h30 à 16h30. Cette classe Sport concerne 2 classes qui déjeuneront en différé du reste de l'école afin de recréer le climat « classe de découverte », 47 enfants sont concernés.

Le thème serait l'équilibre avec comme sport principal l'escalade. Mais les enfants seront également invités à découvrir le rolla bolla, la slack line, le diabolo, les rollers... Comme une classe de découverte classique, il y aurait des temps en classe sur des activités en lien avec le thème de la semaine : art, production d'écrits, sciences, géographie... Cette semaine sera clôturée par une sortie à Fontainebleau.

Le coût total de ce projet s'élève à 4 348 €. Il sera partagé à 50% par l'association des parents d'élèves (APE) et à 50% par la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 50% du montant total, soit 2 174 €.

• Restauration de l'église – Tranches 2 et 4 : Avenants n° 5, 6 et 7

M. le Maire présente des avenants des Ets ROC pour le lot 1 Maçonnerie, concernant des modifications sur la nef, le clocher et les tirants câbles.

- Avenant n°5 qui s'élève à -6 819,50 € HT, soit 8 183,40 € TTC
- Avenant n°6 qui s'élève à 1 588,40 € HT, soit 1 906,08 € TTC
- Avenant n°7 qui s'élève à 1 732,87 € HT, soit 2 079,44 € TTC

Le montant global du lot 1 devient 307 337,84 € HT au lieu de 310 836,07 € HT, soit 368 805,41 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces avenants.

• Clôture du budget annexe Lotissement communal

M. le Maire présente au Conseil municipal le décompte détaillé du Budget annexe du Lotissement communal qui se solde par un excédent final de 3 157,11 €.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement puisque tous les terrains ont été vendus, et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement du solde du budget annexe « Lotissement communal », soit 3 157,11 € au budget principal de la commune.

• Affaires diverses

M. le Maire informe le Conseil

- d'un projet de convention entre la commune et le département du Loiret relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une vélo route le long du canal d'Orléans
- d'un courrier reçu à l'attention de l'ensemble des élus de la part d'un collectif de parents concernant les points de ramassage scolaire insuffisants pour certains hameaux éloignés

- que les travaux de la salle polyvalente vont bientôt commencer, l'entreprise retenue souhaite réaliser ces travaux au mois de mai (durée 2 semaines)

M. le Maire demande confirmation à M. THIERRY et à M. BEZANCON s'ils sont toujours volontaires pour représenter la commune à l'ANCO (Association pour la valorisation du patrimoine, du tourisme et de la navigation sur le canal d'Orléans).